

Québec, le 7 juin 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

OBJET : Pétition déposée le 1^{er} mai 2019 par la députée de la circonscription de Duplessis

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la pétition dont un extrait a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2019 par la députée de la circonscription de Duplessis, madame Lorraine Richard, demandant au gouvernement du Québec :

1. D'accélérer le processus d'acquisition d'un bateau de relève pour la STQ;
2. D'offrir dorénavant une desserte aérienne aller-retour (Mont-Joli/Baie-Comeau, Mont-Joli/Sept-Îles) dès qu'il y a interruption du service de traversées;
3. D'indemniser les personnes et les entreprises qui ont été et qui seraient touchées à l'avenir par une interruption de service;
4. D'ouvrir une enquête de la vérificatrice générale du Québec sur le NM *F.-A.-Gauthier*, à partir des appels d'offres initiaux jusqu'à sa livraison en 2015.

Tout d'abord, la STQ s'est portée acquéreuse, le 18 avril dernier, du NM *Saaremaa I*. Le navire est arrivé à Québec le 21 mai dernier. L'organisation met tout en œuvre pour condenser en huit semaines la période d'opérationnalisation qui est normalement d'une durée de douze semaines, en vue d'assurer une mise en service en juillet. L'acquisition du NM *Saaremaa I* est une excellente nouvelle puisqu'elle permettra aux usagers de tout l'est du Québec de bénéficier d'un service de grande capacité, fiable et de qualité.

En ce qui concerne la desserte aérienne, la STQ a pris les moyens pour mettre en place rapidement un tel service à la suite de l'arrêt du NM *F.-A.-Gauthier*, pendant les périodes où aucune alternative maritime adéquate n'était offerte par la STQ. Toutefois, je porte à votre attention que lors d'un arrêt imprévu du service maritime, il peut être difficile de trouver un opérateur aérien en mesure de rendre disponible sur le champ un appareil. Un délai pouvant aller jusqu'à quarante-huit heures peut être requis.

...2

L'indemnisation des personnes et des entreprises qui ont été ou qui pourraient être touchées à l'avenir par une interruption de service fait aussi partie des préoccupations du gouvernement. C'est pourquoi, dans la foulée des récentes interruptions de service à la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout, la Société des traversiers du Québec a déployé une mesure d'appui exceptionnelle pour les clients ayant été directement affectés par l'annulation d'une ou de plusieurs traversées.

Cette mesure prend la forme d'un crédit pour une utilisation future des services de la traverse de Matane pour tous les clients dont une réservation a été annulée et à qui la STQ ne pouvait offrir d'alternative adéquate. La clientèle corporative est aussi visée par cette mesure. Une deuxième phase est prévue. Il est toutefois préférable d'attendre que les choses soient régularisées à la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout afin d'avoir un meilleur portrait de la situation. À l'heure actuelle, la priorité absolue est de rétablir le service auquel les gens de la Côte-Nord, du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie sont en droit de s'attendre.

De plus, en février dernier, le gouvernement a annoncé l'octroi d'un montant de 115 000 \$ qui servira à bonifier les campagnes de promotion numériques afin d'inciter les touristes à visiter l'Est-du-Québec au cours de la saison estivale.

Finalement, le 1^{er} février 2019, au moment de l'entrée en fonction du nouveau président-directeur général de la STQ, M. Stéphane Lafaut, je lui ai confié le mandat d'établir un diagnostic de l'organisation. Ce diagnostic est presque finalisé et un plan de transformation sera bientôt mis en œuvre. Les lacunes de la STQ sont prises très au sérieux et le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour faire la lumière sur la gestion de l'organisation et mettre en place des correctifs dont bénéficieront assurément les usagers.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre,



François Bonnardel